

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA CULTURE

**Arrêté du 8 avril 2024 fixant le nombre de postes offerts au concours interne pour l'accès au corps de chef de travaux d'art dans la branche professionnelle « création contemporaine » et dans le domaine d'activité « textile » du ministère de la culture organisé au titre de l'année 2023**

NOR : MICB2400383A

Par arrêté de la ministre de la culture en date du 8 avril 2024, le nombre total de postes offerts au concours interne pour l'accès au corps de chef de travaux d'art dans la branche professionnelle « création contemporaine » et dans le domaine d'activité « textile » du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2023, est fixé à 8.